

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE de la société **A L'AGENCE**

Date : 04 décembre 2024
Lieu : Fort-de-France 97200

*Société : A L'AGENCE, SARL
au capital de 500 €, immatriculée au RCS de BASSE-TERRE
sous le numéro 934 078 411.*

PRÉSENTS / ABSENTS

- Madame Auriane LOUIS-MARIE : associée, détentrice de 70 % du capital social → **présente**
- Madame Fabiola BERNET : associée, détentrice de 30 % du capital social → **absente**

ORDRE DU JOUR :

1. Prise en compte de la cession de parts sociales et modification du capital social.
2. Modification corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour formalités.

DÉLIBÉRATIONS

1. Prise en compte de la cession de parts sociales et modification du capital social

L'Assemblée générale constate que la totalité des parts sociales de la société, initialement réparties entre les associés, a été transférée à Madame Auriane LOUIS-MARIE.

En conséquence, Madame Auriane LOUIS-MARIE devient l'unique associée de la société, détenant 100 % du capital social.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 70 voix.

2. Modification des statuts

En conséquence de la décision précédente, les articles 6 et 7 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Nouvelle rédaction de l'article 6 :

"Il est fait apport à la Société de la somme en numéraire **de cinq cents (500) euros** de la manière suivante : par Madame Auriane LOUIS-MARIE la somme de cinq cents (500) euros"

Nouvelle rédaction de l'article 7 :

"Madame Auriane LOUIS-MARIE détient 50 parts sociales en pleine propriété "

Cette résolution est adoptée à la majorité de 70 voix.

3. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Auriane LOUIS-MARIE, Gérante, à l'effet de signer tout document et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution des décisions prises, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce et de l'administration fiscale.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 70 voix.

Clôture de séance

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Fort-de-France, le 04 décembre 2024.

Signature :

Auriane LOUIS-MARIE